

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID: 025-212502843-20240304-395_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION	OBJET: Approbation du compte administratif 2023
Nº 395/2024	
Date de la convocation :	Membres présents :
27/02/2024	MM. Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU,
Date de la séance :	Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ,
04/03/2024	Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Christiane MONA, Marie-Andrée
Présidence de séance:	WACOGNE, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia
Robert GRILLON, adjoint aux	LAKHDER, Christian DRIANO, Jean-Christophe OCHIER.
finances	
Secrétaire de séance :	
David LOYSEAU	
	Membres absents représentés :
	Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à M. David LOYSEAU
	M. Alain CLÉMENT donne pouvoir à M. Olivier DALON
Membres en exercice : 29	Mme Séverine COENART donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ
	Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. Robert GRILLON
Membres présents : 18	M. Saïd NOUNA donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON
Membres représentés : 5	Membres absents excusés :
Membres excusés : 4	Mme Jacinthe NUNHOLD
Membres absents : 0	M. Ismaël BOUDJEKADA
Votants: 23	M. Laurent VIEILLE
	Mme Yasmina TABECHE
	Membres absents non excusés :
	Néant
VOTE: MAJORITÉ	
POUR: 22	
CONTRE: 0	1.30
ABSTENTION:1	والمراجع والمراجع والمستران والمستران والمراجع والمستران والمراجع والمستران

Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 06/03/2024 et de sa publication le 07/03/2024

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 04/03/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 07/03/2024

Le Rapporteur:

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31;

Vu la délibération n°314/2023 du conseil municipal du 4 avril 2023 portant adoption du budget primitif pour 2023 ;

Vu la décision n°23/2023 du 15 mai 2023 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 de la ville (Virement de crédits de chapitre à chapitre par fongibilité des crédits);



Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID: 025-212502843-20240304-395_2024-DE



Vu la délibération n°346/2023 du conseil municipal du 11 juillet 2023 portant adoption de la décision modificative n°2 du budget primitif 2023 de la ville ;

Vu la délibération n°355/2023 du conseil municipal du 4 août 2023 portant adoption de la décision modificative n°3 du budget primitif 2023 de la ville ;

Vu la décision n°33/2023 du 25 octobre 2023 portant adoption de la décision modificative n°4 du budget primitif 2023 de la ville (Virement de crédits de chapitre à chapitre par fongibilité des crédits);

Vu la délibération n°377/2023 du conseil municipal du 18 décembre 2023 portant adoption de la décision modificative n°5 du budget primitif 2023 de la ville ;

Vu la décision n°01/2024 du 17 janvier 2024 portant adoption de la décision modificative n°6 du budget primitif 2023 de la ville (Virement de crédits de chapitre à chapitre par fongibilité des crédits);

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable des finances publiques ;

Vu la tenue de la commission finances en date du 1er mars 2024;

Considérant que Monsieur Robert GRILLON, adjoint au maire délégué aux affaires financières, a été désigné par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023 :

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 ;

Considérant que monsieur Jean-Paul MUNNIER, maire, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Acte de la présentation du compte administratif 2023 faite par Monsieur Robert GRILLON, adjoint au maire délégué aux affaires financières;
- Adopte le compte administratif de l'exercice 2023 et acte les résultats suivants :

SI	ECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	
Mouvements comptables 2023	5 188 777,21 €	6 034 999,80 €	
Résultat de l'exercice 2023	+ 846 222,59 €		
Excédent 2022 reporté	+ 493 808,43 €		
Résultat net cumulé 2023	+1340031,02€		

	DEPENSES	RECETTES	
Mouvements comptables 2023	2 776 254,78 €	1 435 269,52 €	
Résultat de l'exercice 2023	- 1 340 985,26 €		
Excédent 2022 reporté	+ 689 039,23 €		
Résultat brut cumulé 2023	- 651 946,03 €		
Restes à réaliser 2023	170 177,58 €	569 178,08 €	
Excédent des restes à réaliser 2023	+ 399 000,50 €		
Résultat net cumulé 2023	252 945,53 €		

RESULTAT NET DE CLOTURE 2023	+1087085,49€
------------------------------	--------------



Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID: 025-212502843-20240304-395_2024-DE



- Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable des finances publiques;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour 170 177,58 € et en recettes pour 569 178,08 €.

Le Maire, Jean-Paul MUNNIER. Le secrétaire de séance, David LOYSEAU.

